

10. Convention d'Association n°377/6713/SG/GC/2000 du 09 juin 2000 conclu entre GECAMINES et KIPUSHI RESOURCES INTERNATIONAL Ltd (KRI) portant création de la société « KIPUSHI CORPORATION Sarl» (KICO).

Type de Contrat	: Amodiation : contrat de création n°377/6713/SG/GC/2000
Réserves géologiques apportées par GCM	: 728.039 tCu 2.443.746 tZn A confirmer ou à infirmer à l'issue et compte tenu des travaux de l'Etude de Faisabilité dont la remise est prévue en février 2009.
Capital social	: 1,50 MUSD dont KRI : 63% GECAMINES : 37% non diluables. Eléments qui pourraient être modifiés en fonction des résultats de l'Etude de Faisabilité.
Pas de porte	: 25,00MUSD dont 10,00 MUSD déjà payés
Dividendes	: 25% des dividendes seront distribuées entre GECAMINES et KRI au prorata de leur participation au capital social et 75% au remboursement des emprunts du financement initial.
Loyers d'Amodiation	: 0,50% du chiffre d'affaires brut après le remboursement intégral prêts KRI.
Prêts accordé à GECAMINES	: Engagement de KRI à donner à GECAMINES : - un prêt de 30 MUSD pendant l'Etude de Faisabilité et au plus tard dans les 15 mois de la date de sa réalisation pour la prise le règlement des arriérés sociaux du personnel GECAMINES de KIPUSHI ; - un prêt revolving de 50 MUSD (3 X 15 MUSD + 5 MUSD) pour d'autres projets de GECAMINES à la date de réalisation de l'Etude de faisabilité.
Prestations & fournitures & services	: - contrats aux consultants à des conditions concurrentielles. - autorisation explicite des Parties pour des contrats aux conditions non concurrentielles
Financement du projet	: - Capital social - Prêt sur le marché financier jusqu'à la production commerciale remboursé à Libor (six mois) + 300 BP + assurance des risques politiques. Pour le financement obtenu auprès des banques, le taux d'intérêt sera celui du marché.
Administration de la JV	: Conseil d'Administration : 7 membres dont 3 nommés par GCM. Comité de Direction : non prévu.
Etude faisabilité	: A remettre en février 2009.
Incessibilité des parts sociales	: Parts sociales non cessibles avant la production commerciale.
Droit de préemption et changement de contrôle	: Droit de préemption reconnue aux parties en cas de gage
Obligations sociales	: Non prévue.
Récupération des Droits et Titres Miniers	: Sans objet car il s'agit d'une Amodiation.